

FEUX DE FORÊT – LA QUALITÉ DE MEURE MAUVAISE PAR MOMENTS POUR L'ENSEMBLE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE : LA POPULATION EST INVITÉE À APPLIQUER DES MESURES PRÉVENTIVES

Rouyn-Noranda, 12 juin 2023 – La Direction de santé publique (DSPu) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue précise que pour les 24 prochaines heures, la qualité de l'air pourrait, par moment, être dégradée par fumée.

MRC / Ville	Qualité de l'air	Précisions
MRC d'Abitibi-Ouest MRC d'Abitibi MRC de la Vallée-de-l'Or Ville de Rouyn-Noranda	Mauvaise par moments	– Période de 24 heures.
MRC de Témiscamingue	Généralement acceptable	– Période de 24 heures.

Légende :

Très mauvaise	Mauvaise à très mauvaise	Généralement mauvaise	Mauvaise par moments	Généralement acceptable	Bonne
---------------	--------------------------	-----------------------	----------------------	-------------------------	-------

Pour plus renseignements : [Outil de qualité de l'air en direct](#) / [Prédiction de fumées](#).

Mesures de prévention pour limiter les risques à la santé

En présence de fumée visible ou d'odeur de fumée, limitez ou reportez, lorsque possible, les activités extérieures qui nécessitent un effort physique.

L'ensemble de la population et plus particulièrement les personnes vulnérables, notamment les enfants, les femmes enceintes, les aînés, les personnes asthmatiques, les personnes souffrant de problèmes cardiaques, ainsi que celles qui souffrent déjà de maladies respiratoires, comme l'emphysème et la bronchite chronique, sont invitées à diminuer leur exposition et à appliquer les mesures suivantes :

- Demeurer à l'intérieur de sa résidence;
- Fermer les fenêtres;
- Limiter les échanges d'air avec l'extérieur (par exemple : arrêter l'échangeur d'air);
- Éviter de faire toute activité physique intense à l'extérieur;
- Veiller à demeurer en contact avec les personnes seules;
- S'assurer d'avoir accès à sa médication et de suivre son plan d'action convenu avec son médecin traitant;
- Contacter Info-Santé (811, option 1) ou Info-Social (811, option 2) en cas de préoccupations quant à son état de santé.

Veillez prendre note qu'il s'agit de recommandations pour protéger la santé de la population. Il n'est pas requis de joindre les services d'urgence si ces dernières ne sont pas appliquées.

En complément, soulignons que les personnes vulnérables des secteurs les plus impactés par la dégradation de la qualité de l'air seront jointes par les équipes du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue afin de préciser les mesures de prévention qui s'appliquent et pour offrir un soutien répondant à leurs besoins.

En l'absence de fumée visible ou d'odeur de fumée, poursuivre les activités habituelles à l'extérieure.

Lorsque la visibilité est bonne, qu'il n'y a pas ou peu d'odeur de fumée et que la [qualité de l'air](#) est acceptable, il est possible de poursuivre les activités habituelles à l'extérieure. Pour les personnes vulnérables, comme celles souffrant de maladie chronique, il est préférable de réduire les activités physiques intenses.

Suivez régulièrement l'actualité.

L'évolution de la situation évolue rapidement, il est important de suivre régulièrement l'actualité afin d'obtenir des renseignements pour connaître les mesures de prévention qui s'appliquent (médias régionaux, page Facebook du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site Internet des Centres de services scolaires, etc.).

Conseils généraux pour les personnes qui retournent dans leurs communautés suite à une évacuation

La Direction de santé publique recommande aux personnes qui ont été évacuées et qui réintègrent leur domicile d'appliquer les mesures de prévention suivantes :

- **Eau potable** : Dans l'attente que la communauté ou la municipalité confirme que l'eau est potable, veuillez utiliser de l'eau embouteillée pour notamment la consommation, la préparation des aliments et le brossage des dents.
- **Nourriture** : Si vous avez manqué d'électricité, veuillez jeter tous les aliments périssables ou les médicaments qui doivent être réfrigérés.
- **Nettoyage de la cendre** : S'il y a présence de cendre, veuillez la nettoyer avec des gants.
- **Retour potentiel de la fumée, les communautés sont invitées à :**
 - Conserver une liste des personnes vulnérables;
 - Détenir un inventaire des masques N95 pour assurer la distribution à la population en cas de besoin;
 - Faire un inventaire des bâtiments étanches à la fumée.

Pour obtenir plus de renseignements sur les mesures à prendre avant, pendant et après un feu :

<https://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/urgences-et-catastrophes-au-canada/types-d-urgence/feux-de-foret>

Renseignements complémentaires

- Pannes de courant :
 - Veuillez à ce que vos appareils électroniques chargés, car des pannes d'électricité sont à prévoir;
 - En cas de panne électrique ne jamais utiliser d'appareils qui brûlent un combustible (ex. : poêle à briquettes, Hibachi, BBQ, chaufferette à combustible, génératrice) à l'intérieur d'un domicile, d'un garage, d'un abri temporaire, d'un cabanon ou de tout autre espace fermé qui n'est pas destiné à cette fin.
- Veuillez noter qu'il est interdit de :
 - Accéder en forêt sur les terres du domaine de l'État et ferme les chemins de plusieurs secteurs;
 - Faire des feux extérieurs, car ils pourraient se propager à grande vitesse et devenir incontrôlables.